

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2097

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 22

I. – À l’alinéa 35, supprimer les mots :

« , de maternité ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« graves »,

insérer les mots :

« et de maternité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.